

# SÉCURITÉ



i

## PROTECTION DU PERSONNEL AGRICOLE ET DES RIVERAINS

### PROTÉGER LE PERSONNEL AGRICOLE ET LES RIVERAINS

Mesures essentielles de précaution pour les travailleurs et les riverains :

- Informez en amont du traitement toutes les personnes qui travaillent sur l'exploitation, ainsi que les riverains, le cas échéant.
- Coordonnez les travaux pour éviter les contaminations secondaires au sein de l'exploitation et entre exploitations voisines.
- Prenez l'environnement immédiat en compte (habitations, espaces publics, etc.), notamment en cas de vent.

#### EN PRATIQUE

**Il est interdit de pulvériser des produits Phytopharmaceutiques :**

- En cas de vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort.
- Lorsque l'intensité des précipitations est supérieure à 8 mm par heure, au moment du traitement.

**Il est déconseillé de pulvériser en cas de :**

- Températures extrêmes (moins de 5°C ou plus de 25°C).
- Humidité extrême (moins de 60% ou plus de 95% d'humidité).

#### DÉLAI DE RENTRÉE EN PARCELLE (DRE) APRÈS UN TRAITEMENT PHYTO

Pour rentrer dans une parcelle après la pulvérisation de produits phyto sur une végétation en place, entre 6 et 48 heures d'attente sont nécessaires (selon les phrases de danger H\*\*\* indiquées sur l'étiquette du produit).



Phyteis

Protéger les cultures  
Protéger le futur